BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.279/PFA/5 279^e session

Genève, novembre 2000

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Fonds pour les systèmes informatiques

- 1. A sa 277^e session (mars 2000), le Conseil d'administration a approuvé, sous réserve de la décision de la Conférence, la création d'un Fonds pour les systèmes informatiques avec un capital initial de 25 millions de dollars des Etats-Unis qui serait financé par une partie de l'excédent de 1998-99; il a également approuvé la modernisation des systèmes financiers du BIT, financée à concurrence de 20 millions de dollars des Etats-Unis par prélèvement sur ce fonds ¹. A sa 88^e session (juin 2000), la Conférence a approuvé la recommandation du Conseil d'administration ².
- 2. Le Bureau a mené des consultations avec plusieurs organisations internationales qui ont récemment lancé des projets de modernisation des systèmes. Des discussions informelles ont également eu lieu avec d'importants fournisseurs de logiciels et des entreprises internationales de conseil (partenaires potentiels dans la mise en œuvre) pour obtenir des avis et valider l'approche proposée par le Bureau pour l'organisation et la planification de ce qui sera un projet de très grande envergure. Ces consultations font partie de la phase préliminaire de préparation du projet, critique pour le succès d'une entreprise de cette taille.
- **3.** Cette phase préliminaire a permis de réunir un volume considérable d'informations qui ont confirmé et éclairei la direction que doit prendre le Bureau. Les observations des organisations consultées ont été cohérentes, et il est apparu que les difficultés rencontrées dans l'exécution de leurs projets respectifs étaient de même valeur. Les considérations ciaprès semblent particulièrement importantes pour la définition du projet.
 - La quasi-totalité des organisations consultées ont choisi de mettre en place, dans toute la mesure du possible, une solution de planification des ressources de l'entreprise (PRE), fournie par un prestataire unique de logiciel, afin d'obtenir le plus d'avantages possibles grâce à une intégration totale des systèmes de soutien. Ces approches ne concernent pas seulement la gestion financière, elles peuvent également aider d'autres fonctions de soutien, comme les achats, les voyages et les ressources humaines.

GB279-PFA-5-2000-10-0374-01-FR.Doc/V.2

¹ Document GB.277/10/1, paragr. 46.

² Conférence internationale du Travail, 88^e session (juin 2000), *Compte rendu provisoire* n^o 18.

- Les projets PRE supposent une étude approfondie de tous les processus et relations entre les unités de l'organisation dans son ensemble et ne se limitent pas à de simples projets de technologie de l'information. Ces études débouchent inévitablement sur des modifications et fournissent une occasion d'améliorer et de rationaliser les méthodes de travail. Beaucoup des organisations consultées avaient sous-estimé l'impact global de ces projets.
- Les exigences liées au maintien et à l'entretien du système une fois en place ont toujours été sous-estimées par les organisations consultées. Après la mise en service initiale, il faut en permanence adapter et améliorer le système, fournir un appui opérationnel et technique, former les utilisateurs, actualiser le matériel, etc. Les principaux fournisseurs de logiciels demandent également des taxes annuelles d'entretien qui donnent droit à une version améliorée des logiciels. Ces taxes seront prises en compte dans l'évaluation des offres reçues des fournisseurs. Les dépenses courantes ne font pas partie du projet et ne peuvent pas encore être évaluées avec précision. Toutefois, le programme et budget prévoit des ressources pour l'appui aux systèmes dépassés qui pourront être redéployées pour couvrir partiellement ces frais courants.
- **4.** Le projet est maintenant prêt à entamer la phase 1, telle que décrite dans les propositions présentées à la commission à sa 277° session (mars 2000) ³. Cette phase comportera notamment de larges consultations avec la haute direction et les directeurs de programmes de tous les secteurs (au siège comme sur le terrain) afin de définir la portée définitive du projet, les besoins du Bureau et les rôles respectifs des utilisateurs et de l'équipe du projet. La conduite du projet sera mise au point de manière définitive lors de cette première phase, de même que la désignation d'un directeur de projet et l'identification du personnel affecté au projet.
- **5.** Les travaux préparatoires entrepris jusqu'à présent ont été riches d'enseignements. Les facteurs de succès et les obstacles possibles ont été identifiés et le Bureau a maintenant une vue beaucoup plus précise des étapes à franchir dans la première phase du projet.

Genève, le 18 octobre 2000.

2 GB279-PFA-5-2000-10-0374-01-FR.Doc/V.2

³ Document GB.277/PFA/2/2, p. 9.